

CHARENTE MARITIME

17810

NIEUL-LES-SAINTES

☎ : 05.46.92.95.08 📁 : 05.46.92.97.37

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
N° 2022 110**

ARRETE de circulation
Rue du Château – Feu d’artifice
Samedi 10 septembre 2022 et Dimanche 11 septembre 2022

Le Maire de la Commune de NIEUL-LES-SAINTES

Vu les articles L 131-1, L 131-2, L 131-3, et L 131-4 du Code des Communes,

Considérant que la Commune de Nieul-Lès Saintes organise un feu d’artifice,
Considérant la nécessité de régler la circulation rue du Château avant, pendant et après le tir du feu d’artifice afin de garantir la sécurité de toute personne,

A R R E T E

ARTICLE 1

La circulation des véhicules à moteur sera interdite rue du Château du samedi 10 septembre à 22 h 00 au dimanche 11 septembre 2022 à 00 h 30.

ARTICLE 2

Cette réglementation temporaire, ainsi qu’une déviation par la rue du Parc et rue de la Butte des Chails, sera mise en place par la Commune.

ARTICLE 3

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT PORCHAIRE.

Fait à Nieul lès Saintes
Le 06 septembre 2022

P/o Le Maire,
L’Adjoint au Maire
Patrick CHALMETTE

